



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU**

**28 NOVEMBRE 2008**

**- - - - -**

**COMPTE RENDU N° 10**

L'an deux mil huit, le vingt huit novembre, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville d'EU s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Madame GAOUYER Marie-Françoise, Maire, en session, par suite de la convocation faite par Madame le Maire dans le délai voulu par la loi.

Monsieur DIEPPOIS Bastien, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**Présents** : Mme GAOUYER, Mr LENGLET, Mme COINTREL-CAREL, Mme BRIFFARD, Mr GREBOVAL, Mme ROBILLARD, Mme VAS, Mr LEVESQUE, Adjoint, Mr BEAUMES, Mr SOUCHET, Mme SUEUR, Mr DIEPPOIS, Mme ELIE, Mr GAOUYER, Mme MICHEL, Mr DUJEANCOURT, Mlle DELRUE, Mr LEBLANC, Mme DERAMBURE, Mr LEBEUF, Mr GOUET, Mme MAGNIER-AUGER, Mme MALLET, Mr LAMORIL, Mr VITAUZ à partir de la 5<sup>ème</sup> question.

**Représentés** : Mr BARBIER par Mr GREBOVAL, Mme DUNEUFGERMAIN par Mme VAS, Mr PARISY par Mr GOUET, Mme RADE par Mme MALLET.

**Absent** : Mr VITAUZ jusqu'à la 4<sup>ème</sup> question.

Les Conseillers présents, formant la majorité des Membres en exercice, Madame la Maire déclare la séance ouverte.

## **1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme la MAIRE : « Il est proposé de nommer secrétaire de séance le plus jeune conseiller municipal parmi les membres présents, je nomme donc Monsieur DIEPPOIS Bastien. »

## **2) PROCES VERBAUX DES REUNIONS DES 13 ET 24 OCTOBRE 2008 - APPROBATION**

Mme la MAIRE : « Avez-vous des remarques concernant le procès verbal du Conseil Municipal du 13 octobre 2008 ? »

L'assemblée répond par la négative.

Mme la MAIRE : « C'est très bien c'est la preuve que le nouveau matériel marche très bien s'il n'y a pas de contestations sur les comptes rendus. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2008.

Mme la MAIRE : « Avez-vous des remarques concernant le procès verbal du Conseil Municipal du 24 octobre 2008 ? »

Mr LAMORIL : « A la page 16, en bas de la page, je demande de préciser que la phrase est un petit peu erronée, peut être à cause d'une mauvaise écoute de l'appareil donc je vais vous la relire : « ce que je trouve dommage c'est qu'il n'y ait pas eu de commissions des sports qui se soient réunies » et non qui s'est réunit. »

Mme la MAIRE : « Oui je l'ai entendu « qui s'est réunit » et cela m'a étonné de sa part. Donc nous corrigerons. »

Mr LAMORIL : « Ensuite, il y a écrit « est-ce bien légal » »

Mme la MAIRE : « Est-ce que c'est bien légal, il a dit. »

Mr LAMORIL : « Est-ce qu'une ville peut prêter de l'argent, je ne sais pas, là, je répète la phrase. »

Mme la MAIRE : « Nous acceptons les remarques, cela ne change rien mais voilà si cela lui fait plaisir. »

Mme MAGNIER AUGER : « En fait je sais comment il est difficile de rédiger les comptes rendus. »

Mme la MAIRE : « En fait ce qui est difficile aussi c'est que nous avons un langage parlé et écrit cela est différent. »

Mme MAGNIER AUGER : « Dans le fond ce n'est pas facile et je pense que l'agent de service n'ose pas traduire nos propos avec la ponctuation. »

Mme la MAIRE : « Donc si vous en n'êtes d'accord les uns les autres, nous acceptons ces modifications. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sous réserve des modifications, approuve le compte rendu du 24 octobre 2008.

### **3) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Mme la MAIRE : « Je vais d'abord vous parler de l'association des Traditions Verrières car il faut pouvoir leur attribuer une subvention de 400 € qui correspond à deux week end à 200 € du souffleur. Puisque c'était dans le cadre de la fête de la science et qu'il a effectué une prestation extérieure (sur l'ancienne entrée du lycée, à l'abri). Il y a une prestation pour lui, une indemnité, plus le coût du gaz qui est considérable pour ce type de prestation. Donc il s'agissait des week end des 15 et 16 novembre et des 22 et 23 novembre c'est-à-dire le week end dernier. Cela me permet de vous dire en même temps que hors scolaires, il y a eu 2 000 visiteurs.

Pour le deuxième point je laisse la parole à Madame BRIFFARD. »

Mme BRIFFARD : « Pour le tennis de table, nous donnons donc une subvention exceptionnelle de 1 500 €, c'est une aide pour monter en Nationale 3 et donc des frais de déplacements plus importants et aussi des frais d'inscriptions qui sont par exemple passés à un montant bien supérieur à celui de l'an dernier et de l'achat de tables pour pouvoir avoir des compétitions à ce niveau là.

Et ensuite 5 000 € pour le COB Athlétisme pour l'organisation de la Corrida qui aura lieu le 13 décembre. »

Mme MALLET : « Pour la Corrida, c'est à peu près la même somme que l'année dernière ? »

Mme BRIFFARD : « C'est exactement la même somme. Par contre, je peux vous préciser qu'il y aura une marche populaire de 4 kilomètres en plus cette année et qu'il y aura aussi une animation aussi avec un caractère plus festif, comme une fanfare de rue, mais là, c'est au niveau de l'animation qui collabore avec nous. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes :

|  |         |
|--|---------|
| - <b>Association des Traditions Verrières</b><br>dans le cadre de la fête de la science  | 400 €   |
| - <b>Tennis de Table M.T.E.</b><br>Aide à la montée en Nationale III et aux déplacements | 1 500 € |
| - <b>C.O.B. Athlétisme</b><br>Organisation de la Corrida du 13 décembre 2008             | 5 000 € |

#### **4) ELECTION DE MISS COMTE D'EU 2007-2008 – REGLEMENT DU CADEAU OFFERT A LA LAUREATE**

Mme la MAIRE : « En 2007, il y a eu une élection Miss Comté d'Eu, et nous avons reçu une facture de « Voyages Normandie » concernant un voyage qui a eu lieu en Tunisie pour la personne qui avait gagné ce concours de miss Comté d'Eu, en l'occurrence, Mademoiselle Landau Adélaïde, il n'y avait pas de bon de commande dans la Mairie concernant ce sujet. Donc nous avons l'obligation de le passer au Conseil Municipal.

La Municipalité n'a été informée de la nature de ce prix que tout récemment par l'Agence de Voyages Paris-Normandie contactée en 2007 mais aucun engagement comptable n'avait été fait alors qu'un bon de commande avait été remis à la lauréate par l'adjoint en charge de l'animation. »

Mme MALLET : « Je voulais juste avoir une précision puisque je pense que ce soir là il a été remis un billet factice de séjour en Tunisie qui était à prendre sur le budget animation, d'ailleurs nous n'avons pas la ligne budgétaire et ce sont des choses qui faisaient partie du budget animation de l'an dernier. »

Mme la MAIRE : « Oui nous avons fait la soustraction dans le budget animation mais il n'est pas normal de ne pas trouver de bon de commande pour quelque chose qui est supérieur à 400 €. Et c'est nécessaire, et cela n'a pas été voté au Conseil Municipal de l'époque donc si vous le voulez bien en fonction de votre vote, cette affaire peut être réglée. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 voix CONTRE et 27 POUR, accepte le paiement de cette dépense qui s'élève à la somme de 474 €.

Mr LAMORIL : « Je ne voulais pas gêner le vote mais j'aurais aimé avoir une petite précision concernant ce voyage en Tunisie. Quand a-t-il été effectué et avez-vous eu une facture après ? »

Mme la MAIRE : « Si je vous le présente c'est qu'il y a eu une facture. »

Mr LAMORIL : « Mais le voyage a eu lieu quand ? »

Mme la MAIRE : « Le voyage a eu lieu dans le courant de l'automne parce qu'il y avait d'abord eu une première date et la personne est venue nous voir, la date du voyage étant dépassée. Finalement l'Agence Voyage Normandie a consenti au déplacement, tout en restant dans la même fourchette financière que ce qui était proposé au voyage arrêté. Le voyage a eu lieu du 5 au 12 octobre 2008 alors qu'il était proposé au mois d'avril ou mai et la personne, compte tenu de ses études, n'a pas pu faire ce voyage. C'est là que nous en avons entendu parler. Mais vous pouviez poser cette question avant le vote, ceci aurait été mieux, rien que pour le compte rendu. »

## **5) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

Mme la MAIRE : « Je laisse la parole à Monsieur LEVESQUE. »

Mr LEVESQUE : « Nous allons commencer par la section investissement avec une dépense imprévue de 25 000 €, vous vous souvenez qu'il a avait eu 50 000 € en dépenses imprévues, que 25 000 € était accordés pour un prêt accordé à l'Eu Football Club lors du précédent Conseil Municipal et les 25 000 € restant pour la vente Christie's. »

Mme la MAIRE : « Si vous le permettez pour la vente Christie's, lorsque l'on paie suite à la vente aux enchères, il y a un délai très précis pour payer, sinon la vente n'est pas effective. Donc nous avons dû payer la part de l'Etat et de la Région en attendant qu'ils nous remboursent. »

Mr LEVESQUE : « Et ils nous ont remboursé. Vous voyez sur la colonne recette les subventions Etat et Région pour acquisition d'Art Musée qui sont de deux fois 13 100 € et une fois 3 200 € ce qui nous permet de rééquilibrer les – 5 000 €. Pour les Travaux de l'Hôtel Dieu il y a 11 100 € qu'il convient d'ajouter. En recette, nous avons la taxe locale d'équipements qui a donné plus que ce que nous pensions initialement, donc 9 400 € à rajouter. Nous avons également reçu deux subventions inattendues de la Région et du Département concernant le Skate Park. Nous l'avons également viré de la section de fonctionnement 5 000 €.

Dans la section fonctionnement, nous retrouvons les 5 000 € indiqués. Nous avons également les 5 000 € de dépenses imprévues dans la section de fonctionnement ; les taxes foncières – 15 000 € ; nous avons ensuite 40 000 € de rémunération principale ; les lignes subventions concernent les subventions qui ont été vues ce jour. »

Mme la MAIRE : « Arrivée de Monsieur VITAUX. »

Mr LEVESQUE : « Et la ligne « intérêts des emprunts », nous avons donc un certain nombre d'emprunts à la ville d'Eu avec des taux variables. Il est parfois difficile d'évaluer à combien ces emprunts reviendront sur l'année. Donc là, nous avons entre 5 et 6 000 € sur l'année de surcoût et, par acquis de conscience et pour être sûr de boucler, nous avons mis un montant de 10 000 €. Egalement des remboursements en recettes de fonctionnement (liées à des soucis de maladies en 2007) de 14 500 € ; la taxe additionnelle aux droits de mutation ce sont les commerces qui changent de propriétaires : 14 000 € et enfin des mandats annulés sur exercice antérieur de 6 500 €. »

Mme la MAIRE : « Est-ce qu'il y a des questions ? »

Mr GOUET : « Est-ce que vous pourriez m'expliquer les raisons pour lesquelles les virements de la section fonctionnement apparaissent en recette négative où il n'apparaît qu'en dépenses et de la même façon pourquoi les virements de la section investissement apparaissent en dépenses négatives au lieu d'apparaître en recettes. Ce qui reviendrait au même d'ailleurs mais c'est une question de présentation que je ne m'explique pas. »

Mme la MAIRE : « La présentation est obligatoirement celle-ci, je ne vois pas comment on peut justifier autrement. Reformulez votre question autrement parce que là vraiment je ne vois pas ce que vous voulez dire, s'il vous plaît ? »

Mr GOUET : « Vous faites un virement à la section fonctionnement, vous faites un virement de 5 000 € à la section investissement, c'est une dépense, ce n'est pas une dépense négative. Pourquoi y a-t-il ce signe - ? Le total est bon mais ce - je ne l'explique pas. »

Mme la MAIRE : « Nous allons regarder et nous vous apporterons cet éclaircissement, vous êtes d'accord qu'il s'agit d'argent pris en section d'investissement et on les verse sur la section de fonctionnement. Nous sommes d'accord Monsieur LEVESQUES. »

Mr LEVESQUE : « Oui tout à fait. »

Mme MALLET : « Je pense que c'est simplement une faute de frappe. »

Mme la MAIRE : « Nous vous ferons une note sur cette ligne très spéciale du fonctionnement et de l'investissement par rapport à ce chiffre 5 000 € et nous vous faisons parvenir cela dans le courant de la semaine dans la mesure où cela peut se lire de cette façon là, j'en conviens.

Sauf cette anomalie là dont nous voyons le sens, est-ce que vous avez des questions ? »

Mr GOUET : « Je souhaiterais juste un détail : taxe foncière – 15 000 €. »

Mr LEVESQUE : « Oui ce sont les dégrèvements 2008. »

Mr GOUET : « Ce sont des dégrèvements, d'accord. »

Mme la MAIRE : « S'il n'y a pas d'autres commentaires, nous allons passer au vote. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les décisions budgétaires modificatives.

## **6) MARCHE A BONS DE COMMANDE D'ENTRETIEN, POSE ET FOURNITURE DE MATERIEL D'ECLAIRAGE PUBLIC : AVENANT N°1 DE PROLONGATION DE DELAIS**

Mme la MAIRE : « Je laisse la parole à Monsieur GREBOVAL.

Mr GREBOVAL : « Le marché à bons de commande pour l'entretien, la pose et la fourniture de matériel d'éclairage public signé en décembre 2004 avec l'entreprise SFEE (Société fécampoise d'entreprises électriques) arrive à échéance le 31 décembre 2008.

Ce marché d'une durée de quatre ans, dont les montants ont été fixés à 100 000 € HT minimum et 400 000 € HT maximum devrait faire l'objet d'un nouvel appel d'offres, ouvert à l'Europe si le contenu de son cahier des charges était le même.

Afin cependant que ce marché corresponde aux besoins de la collectivité, il est prévu d'en établir un cahier des charges différent, dont la mise au point ne sera achevée qu'à l'issue du premier semestre de l'année 2009.

Madame le Maire propose donc de prolonger de six mois la durée du marché actuel conclu avec la SFEE.

La dépense supplémentaire HT étant estimée au minimum à 12 500 € et au maximum à 50 000 € pour cette période complémentaire, portant le montant HT initial du marché conclu en 2005 à 108 334 € minimum et 433 400 € maximum, l'avis de la Commission d'appels d'offres est obligatoire. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la passation de cet avenant,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer celui-ci.

**7) TRAVAUX DE TRANSFERT DE LA HALTE GARDERIE « LES LUTINS » ;  
AVENANT EN PLUS VALUE POUR LE LOT MENUISERIE (ENTREPRISE  
DAMERVAL)**

Mme la MAIRE : « Je laisse la parole à Monsieur GREBOVAL. »

Mr GREBOVAL : « Lorsque le bureau de contrôle de sécurité est passé, ils se sont aperçus qu'une porte qui correspond au local à poubelles ne fermait pas toute seule alors, ils ont demandé à ce qu'un système de sécurité soit installé sur la porte. Comme cela n'était pas prévu dans les travaux initiaux, c'est un surplus pour nous.

A l'occasion des travaux de transfert de la halte garderie « les lutins », le lot n°4 (menuiseries intérieures) a été attribué après publicité et mise en concurrence (appel d'offres ouvert), à la société DAMERVAL – Halte de la forêt d'Eu – 76260 INCHEVILLE pour la somme H.T de 43 779 €, soit 52 359,68 € T.T.C.

Après l'avenant n° 1 en plus-value, accepté par délibération du Conseil Municipal du 12 septembre 2008, le nouveau montant du marché s'est établi à la somme de 49 182,42 € H.T, soit 58 822,17 € T.T.C.

Un second avenant est adressé à la ville pour la réalisation de travaux complémentaires demandés par le bureau de contrôle (fourniture et pose d'un ferme porte anti-vandalisme) d'un montant de 105 € H.T soit 125,58 € T.T.C.

Après l'avenant n° 2, le nouveau montant du marché s'établit donc à la somme de 49 287,42 € H.T, soit 58 947,75 € T.T.C. »

Mme la MAIRE : « Nous allons demander à Monsieur LEVESQUE de nous faire les commentaires suite à la commission d'appel d'offres qui a eu lieu aujourd'hui. »

Mr LEVESQUE : « Donc le marché initial était de 43 779 €, il y a eu un avenant n°1 qui a fait porter le marché à 49 182 € HT et un avenant est adressé à la ville de 105 €. Donc le nouveau montant du marché s'établit à 49 287,42 € suite à l'avenant n°1, soit + 0,24%. »

Mme la MAIRE : « Sur l'ensemble du marché de menuiserie. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
- donne son accord pour la passation de cet avenant,  
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer celui-ci.

Inscription budgétaire BP 2008 : Compte 2313, programme 126.

**8) TRAVAUX DE TRANSFERT DE LA HALTE GARDERIE « LES LUTINS » :  
AVENANT EN MOINS VALUE POUR LE LOT ETANCHEITE (Entreprise WATEL)**

Mme la MAIRE : « Je laisse la parole à Monsieur GREBOVAL. »

Mr GREBOVAL : « A l'occasion des travaux de transfert de la halte garderie « les lutins », le lot n°2 (étanchéité) a été attribué après publicité et mise en concurrence (appel d'offres ouvert), à la société WATEL – rue des Archicamps – BP 50085 – 80083 AMIENS Cédex 2, pour la somme H.T de 13 290,20 €, soit 15 895,07 € T.T.C.

Un avenant est adressé à la ville afin de soustraire du marché un montant de 182 € H.T soit 217,67 € T.T.C, correspondant à la suppression d'une partie du poste 2.2.402 (étanchéité accessible piéton avec isolation thermique sur bac acier) non réalisée et à l'ajout d'un plan de retrait et de sécurité du chantier, ainsi qu'à la dépose de l'amiante.

En suppression de poste j'ai une moins value de 1 377 € HT et j'ai une plus value du plan de retrait sécurité chantier dépose d'amiante, ce sont des travaux d'amiante qui ont été à faire, nous avons une plus value de 1 195 € ce qui fait la différence de 182 € HT en moins value sur le chantier étanchéité.

Après l'avenant n° 1 en moins-value, le nouveau montant du marché s'établit à la somme de 13 108,20 € H.T, soit 15 677,40 € T.T.C. »

Mr LEVESQUE : « Donc il faut également voir les termes financiers de cet avenant. Donc le marché initial s'élevait à 13 290,20 €, l'avenant est de 182 € et cela fait porter le nouveau marché à 13 108,20 € ce qui fait une baisse de 1,37 %. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
- donne son accord pour la passation de cet avenant,  
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer celui-ci.

Inscription budgétaire BP 2008 : Compte 2313, programme 126

Mme la MAIRE : « Ceci me permet de vous faire ce commentaire sur ce transfert de la Halte Garderie « Les Lutins » dans ses nouveaux locaux où nous sommes en l'état actuel à – 10,8% en moins value par rapport au chantier initial. Je crois que pour cela nous pouvons remercier Monsieur GREBOVAL pour sa grande présence sur le chantier tout en ayant pu mettre en place des modernisations supplémentaires, je pense principalement aux protégés doigts sur les portes rabattantes pour les petits enfants qui étaient indispensables. Donc en tout cas – 10,8 % n'en est que mieux pour notre collectivité. »

## **9) RESTAURATION DE LA CORNICHE DE L'AILE DES MINISTRES : DEMANDES DE SUBVENTION**

Mme la MAIRE : « Si je ne me trompe, pas il s'agit du dessus de la Maison des Jeunes lorsqu'on est en dessous du château, c'est à la suite de la chute de deux éléments contigus de grande dimension de la corniche du bâtiment de l'aile des ministres qui sont tombés sur une voiture allemande au mois d'août 2006.

Mr GREBOVAL : « Un architecte du patrimoine a été missionné pour identifier les désordres, établir un diagnostic détaillé et un dossier de consultation des entreprises en vue de la réalisation de travaux de réparation de la structure de la corniche.

Avec l'appui d'un laboratoire spécialisé dans l'analyse des pierres, Monsieur MARTORELLO a fourni le 10 novembre dernier une estimation prévisionnelle des travaux de consolidation ainsi qu'un dossier de déclaration préalable concernant cet immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1983.

Les travaux devront consister à la fois au remplacement des pierres et au renforcement de la structure de la corniche, par le brochage des éléments anciens de pierre qui ont été conservés.

Un lot unique « Pierre de taille – couverture » (comportant les travaux de maçonnerie, les installations, les protections et l'accessibilité des ouvrages) est privilégié par le maître d'oeuvre.

Le coût des travaux est estimé à 57 332,03 € HT, soit 68 569,10 € TTC, auquel il faut ajouter une dépense de maîtrise d'œuvre de 9 040 € HT (dont 1 000 € HT déjà engagés au titre de l'établissement du diagnostic), des honoraires de coordination sécurité d'un montant HT de 1 031,98 € et une somme de 6 740,40 € représentative des aléas.

Le plan de financement prévisionnel fixé à 74 144,4 € HT, soit 88 676,70 € TTC est le suivant :

| Dépenses H.T   | Recettes maximales attendues   |
|--|--|
| Montant du marché : 57 332 €<br>Publicité et CSPPS : 10 071,98 €<br>Aléas : 6 740,40 | Subvention CG (25 %) : 18 536,10 €<br><br>Subvention de l'Etat (40%) : 29 657,76 €<br>DRAC |
| <b>Total des dépenses H.T : 74 144 ,40 €</b>   | <b>Total de subventions : 48 193,86 € (65 %)</b>   |

La part restant à la charge de la commune : 25 950,54 € HT  
Montant de la TVA : 12 532,30 €. »

Mme la MAIRE : « Donc il nous reste à avoir confirmation du Conseil Général et nous sommes sur une base de 25%, de la DRAC sur une base de 40 % ce qui fait un total de 65 % donc il nous en restera 35% à notre charge. Et il nous faudrait engager ces travaux au plus vite parce que c'est nécessaire et l'expertise est terminée.  
Avez-vous des questions ? »

Mme MALLET : « Ce n'est pas une question, je voulais juste dire que je trouve que c'est dommage car je pense que ces pierres ont été mal étudiées à mon avis au moment du préjudice puisqu'elles sont tombées alors qu'elles n'avaient pas été changées au moment de l'incendie. »

Mme la MAIRE : « Apparemment. Et il paraîtrait qu'il y en avait une qui avait été changée. Donc la garantie va marcher là-dessus mais aussi il va y avoir un travail très affirmé avec les ateliers à faire parce que, lorsqu'il y a des chaîneux qui ne sont pas nettoyés, gel et dégel, de l'eau qui déborde, cela conduit à cela. »

Mme MALLET : « Ce n'est pas faute de les avoir demandé ces travaux. »

Mme la MAIRE : « Vous parlez des travaux de nettoyage ; moi je ne parle que de ce que je connais et nous allons justement reparler de ces choses là dans un avenir très proche. »

Mr VITAUX : « Il y a eu un recours à l'époque vis-à-vis du poseur, de l'installateur pour faire jouer cette décennale ? »

Mme la MAIRE : « Oui bien sûr. Les choses sont en cours par rapport à cela. »

Mr VITAUX : « Et on estime à peu près quel niveau de remboursement ? »

Mme la MAIRE : « Je ne peux pas vous dire exactement, je n'ai pas amené ces chiffres là mais de toute façon, l'expertise est faite pour les travaux il faut donc les réaliser. Parce que nous ne pouvons pas laisser cette rue là avec des barrières, l'urgence est de faire et les expertises ont été réalisées donc nous leur laisserons faire leur travail, nous n'avons pas à leur tenir leur porte-plume. Mais bien sûr nous serons vigilants y compris sur ce dossier là. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame la Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Conseil Départemental de Seine-Maritime les subventions les plus élevées possibles nécessaires à la réalisation de ce projet,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution des subventions.

Les dépenses relatives à ces travaux seront inscrites au BP 2009 : Compte 23-13, programme 118.

## **10) DON D'ARCHIVES PRIVEES DE MR LEMISTRE – CONTRAT**

Mme la MAIRE : « Un administré de la Commune, Monsieur Gilbert LEMISTRE, a souhaité faire don aux archives communales de la ville, de deux études : « L'histoire postale de la ville d'Eu (du 17<sup>ème</sup> siècle à nos jours) et « La Monarchie de Juillet, courrier officiel (1830-1848) », toutes deux agrémentées d'une collection de documents d'archives originaux et parfois uniques.

Comme le souhaite Monsieur LEMISTRE, ces documents seront communicables au public mais uniquement par reproduction sur papier. Par ailleurs, la Ville d'Eu s'engage à

présenter régulièrement au public, par le biais d'expositions ou de publications, les documents de cette collection.

Je vous fais passer un petit livret qui contient la reproduction de certains éléments qu'il propose de donner à la Commune.

Pour cette collection essentiellement faite de documents originaux (et très souvent uniques) et éléments de collection parfois complets a donc été établi un contrat de don d'archives. Je ne vous parlerai pas en terme financier de ce que peut représenter cette collection, ce n'est pas le sujet mais grosso modo, je peux vous dire que c'est phénoménal.

Là, dans un premier temps, il est question de 6 classeurs qui étonnent énormément compte tenu de tous ces éléments qui ont été rassemblés et je souhaite votre avis. Le document étant en train de circuler, en tout cas pendant qu'il circule de l'un à l'autre, pouvons-nous aborder le texte de ce contrat. Est-ce qu'il vous convient ou est ce qu'il y aurait lieu d'ajouter autre chose ? Je puis vous dire que Monsieur LEMISTRE est hospitalisé depuis le début de semaine, de même que sa sœur, et il souhaite régler les choses dans un avenir assez rapproché, compte tenu qu'ils sont très inquiets l'un et l'autre du devenir de leur collection et de leur propre santé.

A cet effet, il est proposé la signature d'un contrat afin de définir les conditions de ce don.

Si vous n'avez pas de commentaires. Vous savez, je crois qu'ils attendent l'avis du Conseil Municipal, et je crois qu'il serait assez élégant de formaliser en quelques mots l'ensemble de cette donation parce que c'est une passion d'une vie, même de deux vies et c'est quelque chose de fabuleux en heures de quêtes et en tout cas, c'est déjà une attache sentimentale forte et c'est en même temps quelque chose de vraiment remarquable. »

Mme MALLET : « Je pense que nous ne pouvons que remercier Monsieur LEMISTRE même si c'est une infime partie de sa collection, c'est vraiment un passionné quelque soit le sujet. Il peut vous faire des planches de timbres sur différents sujets mais nous aurons une richesse qu'il faudra exploiter, il ne faudra pas la laisser au placard. »

Mme la MAIRE : « Il ne faut pas laisser cela dans les placards, il faut exploiter l'ensemble de ces six classeurs en considérant qu'il s'agit de joyaux et dès à présent, nous formulons le vœu qu'à la réouverture du Musée, puisse être fait un évènementiel en lien avec Louis Philippe sur cette partie timbre. Quelque chose de façon à ne pas les remercier en les invitant dans une salle où il n'y aurait pas grand monde, mais créer de l'évènementiel en espérant qu'au mois de mars ou avril, au moment de la réouverture du Musée, soit une bonne date pour eux. »

Mr GOUET : « Je voulais simplement profiter de cet instant de calme pour effectivement féliciter Monsieur Gilbert LEMISTRE et sa sœur pour cette somme de patience qu'ils ont eu tout au long de leur vie pour cette collection qui est magnifique, pour les féliciter, pour les remercier puisque ce sont des amis de la Ville et souhaiter effectivement que la santé leur soit préservée pour que nous puissions les remercier de vive voix au printemps comme vous le dites. Donc je m'associa à tout ce que vous avez dit. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame la Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir.

Mme la MAIRE : « Nous pourrions remercier également l'agent de la commune qui l'a rencontré de multiples fois afin de finaliser cet acte. »

## **11) MANIFESTATION LES EUDOIS QUI GAGNENT – CONVENTION**

Mme la MAIRE : « Depuis 2002, une manifestation « Les Eudois qui gagnent », est organisée chaque année et vise à récompenser une personne native de la ville, ou habitant la ville, ou ayant fait ses études dans les établissements scolaires de celle-ci, et qui a valeur d'exemplarité par un fait ponctuel (par l'ensemble d'une carrière ou par une réussite professionnelle).

Il y avait une première convention de trois ans qui avait un avenant à renouveler en 2008. C'est la proposition qui est faite aujourd'hui et de toute façon il convenait de la refaire dans la mesure où les signataires ne sont plus les mêmes que par le passé, c'est-à-dire pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Normand Picard c'est Monsieur MARTEL qui en est Président ; pour la Chambre des Métiers de Seine-Maritime c'est Monsieur Didier BRACQUE qui est Président ; pour le GERDET c'est Monsieur Yves RUELLANT, pour le Lycée Anguier-Cayet c'est Madame la Provisoire Madame PORTE et pour la Ville d'Eu moi-même.

Pour cette convention il n'y a rien du tout de changé c'est-à-dire que c'est le medley de la convention et de l'avenant, de façon à faire un document entier et surtout unique.

La convention qui définissait les modalités d'organisation de cette manifestation arrivant à expiration, il y a lieu d'établir un nouveau document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame la Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec les différents partenaires associés à cette manifestation.

## **12) INFORMATIONS DIVERSES**

### **a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée à Madame le Maire**

N°139/08 Passation d'un contrat avec la Ste GAZ DE FRANCE RESEAU DISTRIBUTION MANCHE MER DU NORD – 76172 ROUEN CEDEX, pour la livraison de gaz pour le Groupe Scolaire Brocéliande (location compteur)

Le montant de la cotisation annuelle à engager au titre de ce contrat est de 54,99 € H.T. soit 65,77 € T.T.C.

Le prix de la prestation est révisé le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans et prendra effet à compter de la date de mise en service.

N°140/08 Passation d'un contrat avec le garage DAMERVAL – 80880 SAINT QUENTIN LAMOTTE pour l'achat d'une camionnette d'occasion

PEUGEOT PARTNER 170C 1.9 SD CONFORT destinée aux services techniques (menuiserie).

Montant de l'achat : 4 850 € H.T. soit 5 800,60 € T.T.C. Les frais d'immatriculation et d'établissement de la carte grise sont inclus dans ce montant.

- N°141/08 Passation d'un contrat avec la C.N.C. DANSE – COMPAGNIE NATHALIE CORNILLE – 59118 WAMBRECHIES – pour trois représentations du spectacle « CHOUZ » qui ont eu lieu au Théâtre du Château le Jeudi 6 novembre 2008.  
Montant de la prestation : 3 293,54 € H.T. soit 3 474,68 € T.T.C. (comprenant la prestation des 3 spectacles, transport des décors et des personnes, restauration, affiches).  
La Commune a pris également en charge les frais d'hébergement des 5 et 6 novembre pour 2 personnes et les droits d'auteurs.
- N°142/08 Passation d'un contrat de coréalisation avec l'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE « ARTS 276 » - 76000 ROUEN- pour un concert qui aura lieu le lundi 24 novembre 2008 au Théâtre du Château dans le cadre du festival « Automne en Normandie ».  
Les parties ont fixé d'un commun accord le coût artistique de ce spectacle au montant de 14 174,00 € H.T.  
L'apport financier de la Commune est fixé à 7 087 € H.T. soit 7 476,79 € T.T.C. correspondant à 50 % du budget artistique.  
La Commune prendra également en charge 50 % des droits d'auteurs.  
La Ville d'Eu et ARTS 276 établiront un décompte contradictoire de droits d'entrées, au plus tard le 30 novembre 2008. Les droits d'entrées réalisés pour ce concert seront partagés entre les deux structures (50 % des droits reviendront à la Ville d'Eu et 50 % des droits reviendront à ARTS 276).
- N°143/08 Passation d'un avenant n°1 au contrat signé avec la Ste GALLIS – 76520 FRANQUEVILLE SAINT PIERRE – pour les travaux de restauration de la couverture de la chapelle des sœurs de l'ancien Hôtel-Dieu.  
Montant de l'avenant n°1 : 2 177,40 € H.T. soit 2 604,17 € T.T.C.  
Le montant total H.T. du lot n°1 s'élève donc, après prise en compte de l'avenant, à 65 761,90 € soit 78 651,23 € T.T.C.
- N°144/08 Passation d'un marché avec la SARL TOSCANE – 76260 EU – pour la fourniture et la livraison de sapins de Noël.  
Montant du marché : 6 935 € H.T. soit 7 316,44 € T.T.C.
- N°145/08 Passation d'un marché avec la SARL HORTICULTURE LECLERC – 76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY- pour la fourniture et la livraison de bisannuelles pour plantations.  
Montant du marché : 18 176,80 € H.T. soit 19 176,52 € T.T.C.
- N°146/08 Passation d'un contrat avec Mr BEAUDET Guillaume – Intermittent du spectacle – 76000 ROUEN - pour une mission de régisseur au Théâtre du Château le 14 novembre 2008 (12 heures).  
Le montant du cachet s'élève à 156 € brut pour une durée de travail de 12 h.
- N°147/08 Passation d'un bail d'habitation avec Madame MARIE pour la location du logement n°14 faisant partie de l'immeuble sis à Eu, 14 avenue Jacques Anquetil.

Le bail est consenti pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Le loyer mensuel est fixé à 235 € plus les charges locatives.

Il est payable à terme échu le premier de chaque mois et révisable annuellement suivant l'indice de référence des loyers de l'I.N.S.E.E.

N°148/08 Passation d'un bail avec Mme MARIE pour la location du garage n°3 faisant partie de l'ensemble des garages sis 14 Avenue Jacques Anquetil.

Le bail est consenti pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008 renouvelable d'année en année et pour une durée ne pouvant excéder douze années.

Le loyer mensuel est fixé à 36,52 €.

Il est payable mensuellement et à terme échu le 1<sup>er</sup> de chaque mois. Il est révisable annuellement suivant l'indice de référence des loyers établi par l'I.N.S.E.E.

N°149/08 Passation d'un contrat avec la Compagnie « META JUPE » - 44980 ST LUCE SUR LOIRE – pour la production du spectacle « LA LOI DES PAUVRES GENS » qui devait avoir lieu le 14 novembre 2008 au Théâtre du Château.

Montant de la prestation 4 150 € H.T. soit 4 378,25 € T.T.C.

Prise en charge par la Commune des frais de transport du décor et du personnel, les repas, l'hébergement, la fourniture d'affiches ainsi que les droits d'auteur.

*Ce spectacle n'a pas eu lieu en raison de problèmes de santé de l'artiste.*

N°150/08 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION CAFE ZIMMERMANN – 76000 ROUEN pour la présentation du spectacle « CANTATES COMIQUES ET PIECES INSTRUMENTALES FRANCAISES » au Théâtre du Château, le 18 décembre 2008 à 20 h.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de 8 000 € H.T. soit 8 440 € T.T.C.

La Commune prendra en charge le paiement d'une nuit d'hôtel pour la nuit du 18/12/08 ainsi que les repas du 18/12/08 au soir et 19/12/08 à midi, les frais de transport Paris-Le Tréport A/R sur la base tarifaire d'un trajet SNCF 2<sup>ème</sup> classe, pour 9 personnes.

Les droits d'auteurs seront également réglés par la Ville d'Eu.

N°151/08 Passation d'un avenant au contrat signé avec l'Association CAFE ZIMMERMANN – 76000 ROUEN – relatif au spectacle « CANTATES COMIQUES ET PIECES INSTRUMENTALES FRANCAISES » afin d'y ajouter cinq interventions pédagogiques

de 4 heures à deux classes quatrième du Collège Louis-Philippe, par des membres de l'orchestre, qui auront lieu les :

- mardi 18 novembre 2008

- mardi 9 décembre 2008

- mardi 25 novembre 2008

-vendredi 19 décembre 2008

- mardi 2 décembre 2008

Ces interventions seront rémunérées sur la base d'un tarif brut horaire de 50 € soit une rémunération brute de 200 € par journée d'intervention. Un règlement d'une facture globale de 1 000 € H.T. soit 1 196 € T.T.C. sera effectué.

N°152/08 Passation d'un contrat avec la COMPAGNIE « LE THEATRE DE L'INCREDULE » - 76000 ROUEN – pour deux représentations du spectacle

« L'AUTRE MONDE ET LES ETATS ET EMPIRES DE LA LUNE » au Théâtre du Château les 15 et 16 janvier 2008, ainsi qu'un accompagnement du spectacle par des actions de sensibilisation nécessaires à la bonne compréhension du spectacle pour les groupes scolaires, les :

- 12 novembre 2008 - 2 interventions de 2 h 00
- 26 novembre 2008 - 2 interventions de 2 h 00
- 10 décembre 2008 - 2 interventions de 2 h 00
- 14 janvier 2009 - 2 interventions de 2 h 00.

Le montant des prestations s'élève à :

- . 9 500 € H.T. au titre des représentations,
- . 800 € H.T. au titre des actions annexes.

La Commune prendra en charge :

. l'hébergement en hôtel 2 étoiles et la restauration comme définis dans le contrat,

. les frais annexes comme suit :

- 82,00 € au titre des défraiements,
- 582,58 € au titre des frais de transport du personnel,
- 442,06 € au titre des frais de transport du décor.

N°153/08 Par décision n°138/08, un contrat a été passé avec Mr Guillaume BEAUDET – Intermittent du spectacle – 76000 ROUEN – pour une mission de régisseur du Théâtre du Château, les vendredi 17 octobre (4 heures) et mardi 21 octobre (12 heures) pour un cachet d'un montant de 208 €.

Mr BEAUDET n'ayant pas accompli sa mission du 17 octobre 2008, il a été nécessaire de faire une décision modificative afin de modifier le montant du cachet qui correspondait maintenant à un cachet 156 € brut pour une durée de travail de 12 heures.

N°154/08 Passation d'un avenant n°1 au marché de prestations intellectuelles en vue de la réalisation des études préalables à l'enquête de branchements et essais à la fumée (2<sup>ème</sup> tranche) signé avec le bureau d'études G2C ENVIRONNEMENT – 27100 VAL DE REUIL – pour modifier la méthodologie d'intervention du bureau d'études. L'avenant n°1 laisse inchangé le montant de la prestation établi en 2005 à 39 991 € H.T. soit 47 829,23 € T.T.C.

N°155/08 Passation d'une convention avec ACCOR SERVICES FRANCE – 92120 MONTROUGE - pour l'adhésion de la Commune à l'opération « PASS' CULTURE 76 » pour les services culturels de la Commune (Musée Louis-Philippe).

Les titres « Pass'culture » sont valables pendant une année civile soit du 1<sup>er</sup> septembre de l'année n au 31 décembre de l'année n+1.

Pour obtenir le remboursement des titres acceptés, la commune a jusqu'au 1<sup>er</sup> mars de l'année n+1 pour retourner les titres à ACCOR SERVICES FRANCE.

La convention reste valable pendant toute l'exécution du marché conclu entre le Département de Seine-Maritime et le prestataire, toutes reconductions comprises. Elle pourra éventuellement être prorogée par avenant.

N°156/08 Convention idem que ci-dessus mais destinée au Théâtre du Château.

N°157/08 Entretien des espaces verts du PAVILLON MICHELET par la Commune.  
Montant de l'indemnité que doit verser la Ste SEMINOR à la Commune chaque année.

Montant défini : 621,74 €.

Cette somme sera revalorisée chaque année de 3 %.

N°158/08 Passation d'un contrat avec la Société NORMANDY ANIMATION – 76660 WANCHY CAPVAL – pour la production d'un spectacle de Noël pour les Associations de Quartiers, le Samedi 20 décembre 2008, à la Salle Michel Audiard.

Montant de la prestation : 1 100 € H.T.

La Commune règlera les droits d'auteurs.

Mme la MAIRE : « Est-ce que vous avez des questions suite à ces décisions. »

Mr VITAUX : « Concernant le point n°145/08, combien de postulants avaient répondu à l'appel d'offres ? »

Mme la MAIRE : « Il ne s'agit pas de fleurs séchées mais je suis sèche sur la réponse. Nous vous fournirons la réponse. »

Mme MALLET : « Moi je me suis renseignée et je peux vous dire qu'il n'y a eu malheureusement qu'un pli. Donc vous avez, dans votre programme, dit que vous vouliez dynamiser le commerce local, il y a du travail à faire pour avoir des producteurs locaux ou au moins aux alentours. »

Mme la MAIRE : « En plus, nous n'avons pas le droit de favoriser le local. Comme il s'agissait de sommes au-delà de 4000 €, nous étions obligés de passer un marché et voilà ce que cela donne et lorsqu'il n'y en a qu'un, nous ne pouvons pas faire autrement. S'il n'y en avait pas eu nous aurions été obligé de relancer l'appel d'offres. »

Mr VITAUX : « Pour le point n°154/08, je souhaiterais un éclaircissement de ce point. »

Mme la MAIRE : « Alors là c'est très technique. Mais ce côté très technique est cette fumée. Et je crois que vous vous en souviendrez tout le temps : il s'agit des eaux usées des maisons qui peuvent descendre dans les eaux pluviales. On fait des essais à la fumée et on identifie. C'est tout simplement cela. C'était le côté technique que vous ne compreniez pas ou c'est le fait qu'il y ait un avenant. »

Mr VITAUX : « Est-ce que par la suite vous allez mener une police de toutes les personnes qui utiliseraient, par un réservoir d'eau l'eau d'un puit pour leur consommation hygiène personnelle, etc ? »

Mme la MAIRE : « Attendez, vous voulez que je fasse quoi, parce que je n'ai pas compris ? J'ai mal entendu ou alors vous écorchez mon oreille. Attendez, on parle de développement durable, on incite les gens à récupérer l'eau pour s'en servir, je ne vois pas pourquoi je ferais de la police.»

Mr VITAUX : « Mais normalement on ne peut pas rejeter ces eaux de pluies utilisées dans les eaux pluviales. »

Mme la MAIRE : « Non, là vous êtes en train de m'expliquer que ceux qui traitent les eaux sont gênés parce que ce ne sont pas forcément des eaux fournies par eux mais est un problème lié au développement durable et ce n'est pas moi qui sanctionnerait ce genre de chose. Je n'en ai même pas l'idée, même quand vous m'en parlez, non je n'accroche pas. »

Mr VITAUX : « J'ai bien entendu. »

Mme la MAIRE : « Mais vous pourrez me poser la même question, je vous répondrai la même chose. »

Mme MALLET : « Pour le point 149/08, est-ce que le spectacle est maintenu ou différé ? »

Mme la MAIRE : « Nous avons voulu négocier mais la raison de l'hospitalisation de l'artiste est très sérieuse. Compte tenu qu'il doit se remettre, il ne peut pas rajouter de nouvelles séances. Du coup, nous remboursons les gens. Mais nous avons tenté dans un premier temps d'avoir le même spectacle à une autre date et cela n'a pas été possible. Pour expliquer aux uns et aux autres : la compagnie « META JUPE » pour « la loi des pauvres gens », l'artiste Jacky BERROYER a été pris d'une crise douloureuse la veille au soir et il a fini son spectacle, il a été hospitalisé juste après et l'hospitalisation a duré un certain temps. Il se remet doucement de ce qui lui est arrivé. Voilà, lorsque les artistes ne sont pas là, la pièce ne peut pas avoir lieu sans eux. »

Mr VITAUX : « Vous parlez de remboursement mais avez-vous proposé aux adhérents ou spectateurs un échange standard. »

Mme la MAIRE : « Il y a cette possibilité, dans une gamme, pour choisir un autre spectacle mais nous nous apprêtons à rembourser s'ils exigent le remboursement. »

## **b) courrier reçu**

Lettres de remerciements :

- . Amicale Bar du Collège pour aide lors de l'organisation de leur kermesse
- . Paroisse St Michel de Eu sur Bresle et Yères pour l'aide apportée lors de la marche organisée le 12 octobre
- . Association Sportive Automobile Val de Bresle pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle. En ce qui concerne cette association nous avons mis à disposition l'ancienne Caserne Morris et la Salle AUDIARD car leur manifestation était en même temps que la course pédestre des trois villes sœurs et des journées du patrimoine pour techniquement pouvoir mener à bien leur épreuve sportive. Je peux vous dire, dès à présent, qu'ils veulent à nouveau que nous leur prêtions les mêmes locaux et nous sommes en train de voir avec eux .Cela leur correspond tout à fait d'avoir le parking sur le côté, d'avoir la route pour le lancer des voitures et donc ils ont été ravis par rapport à cela. Bien entendu pour nous, il reste le souci, dans ce cas là, de la circulation sur la ruelle Sémichon mais comme ils sont partenaires en même temps que Eudoise Automobile, la proximité avec la Salle Audiard

et la Caserne Morris leur va très bien. Pour l'année 2009, ils proposent les dates des 19 et 20 septembre pour la prochaine édition.

. Organisation Routes et Cycles pour l'accueil réservé par la Commune à l'occasion de la 3<sup>ème</sup> édition de la Route de France Féminine qui a été un succès sportif et populaire. Ils remercient les élus qui étaient présents mais aussi tous les services municipaux et tout particulièrement le technicien du sport de la ville et le club cycliste de Eu pour avoir permis d'avoir le relais d'activité en préambule de l'arrivée de la course cycliste. C'est quelque chose qui a été fort populaire en ce 15 août et qui s'est très bien articulé avec le marché du matin. En tout cas, cela a été une bonne journée avec un plus : du beau temps.

. Rotary Club pour mise à disposition du Théâtre pour une soirée-conférence.

#### **d) informations diverses**

. lettre de l'Inspection Académique de Seine-Maritime relative à la mise en œuvre de la loi n°2008-70 instituant le droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.

Mr LENGLET : « Nous n'allons pas refaire tout l'historique de cette loi qui a fait couler beaucoup d'encre et qui a fait beaucoup parler notamment à la télévision. Le problème de l'accueil des enfants dans les écoles primaires et dans les écoles maternelles par les communes et les municipalités s'est posé depuis le début de l'année 2008. En janvier 2008, un courrier ministériel évoquait la possibilité de mettre en place dans les communes un service d'accueil minimum pour les communes qui le souhaitaient. C'était donc un acte volontaire et c'est là que s'ouvre le débat.

Le 24 janvier 2008, un mouvement de grève de l'éducation nationale n'avait pas amené les eudois à se poser la question dans la mesure où il n'y avait que 4 enseignants grévistes et que l'accueil était garanti.

Le 18 février 2008, il y a quand même eu une délibération au sein du Conseil Municipal pour voir ce que nous ferions au cas où le nombre de grévistes serait plus important et là il y a eu, je crois, deux attitudes, une de la majorité de l'époque qui a accepté de voter en faveur d'un document qui autorisait le Maire à signer une convention entre l'Etat et la Commune. A l'occasion de cette délibération, un autre point de vue s'est exprimé, c'était celui de l'opposition de l'époque qui avait par 7 voix d'opposition contesté le bien fondé de ce texte. L'objet du débat concerne évidemment le droit de grève puisque dans la mesure où une commune accepterait de se substituer aux professeurs des écoles, elle pourrait être considérée comme portant atteinte à la liberté de la grève et le second aspect est que, pour accueillir des enfants, il ne s'agit pas de les confier à n'importe qui. Il faut quand même prendre quelques précautions pour confier la garde d'enfants de deux ans et au-delà à des gens qui ne sont pas des professionnels.

En gros, cette proposition du gouvernement mettait donc en cause le droit de grève et en même temps la compétence des professeurs des écoles considérés comme étant remplaçable par n'importe qui.

Ceci en est resté là en ce qui concerne la ville d'Eu puisque la délibération votée, ayant abouti à l'autorisation de donner au Maire la signature de la convention entre l'Etat et la Commune, en est resté là parce que nous étions au mois de mars et que l'envoi de cette convention n'a pas été fait. »

Mme la MAIRE : « Plus exactement, elle n'a pas été signée par le Maire de l'époque. »

Mr LENGLET : « Donc, la délibération est restée en suspend. Sur ce, il y a eu des élections municipales, nous n'avons pas jugé utile pour le moment de remettre la question à l'ordre du jour, dans la mesure où nous attendions un peu de voir se qui se passerait lors d'un mouvement de grève.

Le 7 octobre, il y a eu un mouvement de grève de l'éducation nationale qui n'a pas été suivi par les professeurs des écoles de la ville d'Eu donc nous ne pouvions pas avoir de difficultés. En revanche, le 20 août 2008, de la proposition que faisait le Ministre, de l'appel qu'il faisait au volontariat, la chose s'est transformée en loi c'est-à-dire que le 28 août 2008, l'appel à volontaire n'était plus de mise et les communes étaient par la loi contraintes théoriquement et légalement à assurer le service de garde. Voilà dans quelle situation nous nous sommes trouvés lorsque le 20 novembre, un mouvement de grève plus important s'est déclenché où il est apparu par information, les grévistes étant amené de par cette nouvelle loi, à se déclarer 48h avant, l'inspection académique a donc le temps de les recenser et nous transmettre une information nous disant qu'il y a tant de grévistes et la base étant de + 25% de grévistes, seuil à partir duquel, nous sommes tenus d'assurer ce service de garde de par la loi. Alors, étant tenus par la loi, nous nous sommes inquiétés et nous avons pris les mesures qui nous semblaient nécessaires. Il n'y avait pas de problème à l'école Primevère puisqu'il n'y avait pas de gréviste. Il y avait un problème à l'école Mélusine puisque sur 3 enseignantes, il y avait 3 enseignantes grévistes et puis il y avait un problème à Brocéliande où sur 18 enseignants, il y avait 15 grévistes d'annoncer. Nous avons donc pris nos responsabilités tout en précisant par une note aux familles que les professeurs des écoles étaient grévistes et qu'il fallait s'attendre à de grosses perturbations le lendemain. Ce n'était pas une incitation à ce qu'ils n'envoient pas leur enfant ; c'était une information et le résultat a été que le lendemain, nous avons utilisé les services des employés municipaux qui accompagnent les institutrices que l'on appelle les ATSEM pour assurer le service de garde ; nous avons fait appel au cas où nous en aurions besoin aux renforts de la Ludothèque, au Centre des Fontaines et enfin nous avons pris toutes nos précautions pour assurer l'accueil des enfants. En cela nous n'avons pas voulu porter atteinte au droit de grève. Pour nous, c'est important puisque l'attitude de l'opposition avant les élections de mars avait été de repousser ce projet qui était un appel à volontaires. Il n'est pas question pour nous, il faut que cela soit bien clair, de faire en sorte que les professeurs des écoles n'aient plus les moyens de se défendre par la grève lorsque leur profession est en difficulté et menacée. Nous ne portons pas atteinte au droit de grève; nous sommes contraints par la loi, une loi que nous n'avons pas choisie nous mêmes, ce sont les députés, nos représentants légaux et le gouvernement actuel qui nous l'imposent. Nous ne sommes pas des gens qui se mettent hors la loi donc nous avons pris nos précautions. Nous tenons compte aussi d'une chose, c'est de l'intérêt des enfants puisque nous ne pouvons quand même pas laisser des enfants à la rue sans s'en préoccuper.

Par conséquent, nous avons pris nos responsabilités, nous avons veillé à ce que le jour venu les choses se passent bien, et puis en fin de compte nous n'avons pas eu besoin de tous ces renforts là parce que les eudois et les eudoises, dans leur grand bon sens, dans leur grand esprit de solidarité, mesurant sans doute fort bien eux-mêmes l'évolution des conditions de l'enseignement, les menaces qui pèsent sur les postes, les menaces qui pèsent sur l'enseignement spécialisé, les menaces qui pèsent sur l'existence du Rased, etc... je ne vais pas allonger la liste, mais les eudois dans leur bon sens naturel n'ont pas envoyé ou presque pas leurs enfants à l'école.

Je peux vous donner les statistiques : il y a eu à l'école Mélusine : 14 élèves et 48 à l'école Brocéliande. A l'école Brocéliande cela s'est passé en regroupant les 48 élèves et en les partageant entre les 3 professeurs des écoles qui n'étaient pas grévistes et à Mélusine les ATSEMS et les femmes de ménage, aidées par les gens de la Ludothèque pour amener un caractère festif qui rende la journée moins longue aux enfants. Tout s'est très bien passé. »

Mme MALLET : « Je voulais simplement préciser que la délibération du Conseil Municipal de février n'avait pas été suivie de signature par le Maire parce que nous nous doutions fortement qu'il y aurait une loi.»

Mme la MAIRE : « Ce qui change l'interprétation qui avait été faite à un moment où vous nous aviez dit pourquoi vous n'appliquez pas la convention que nous avons signée. Mais ce n'est qu'un point de détail. »

Mr VITAUX : « Je ne savais pas que ce point d'information allait durer aussi longtemps et je ne pensais pas non plus que la loi allait changer et que cela repasserait à l'Assemblée Nationale et que nous étions en train de rediscuter les textes de lois qui avaient été définis. »

Mme la MAIRE : « Monsieur VITAUX il n'y a pas d'autres explications que le côté technique appliqué à la ville d'Eu. Donc s'il vous plaît ce n'est pas à vous de remettre dans le droit chemin Monsieur LENGLET. Vous le savez, il a un passé d'enseignant et il aime bien communiquer des informations qui ont à mon avis beaucoup d'importance puisque c'est une obligation que de faire l'école publique à la Ville d'Eu. Nous devons le faire dans des conditions les plus adaptées en fonction des moments. »

Mme MALLET : « Ce n'est pas pour remettre en cause le droit de grève c'est pour simplement faciliter les familles qui sont obligées de prendre une journée de repos ou mettre à contribution les grands parents. Là, à la défense du Rased, je ne mets pas en cause les connaissances des eudois mais combien d'eudois savent ce que veulent dire ces lettres. »

Mr LENGLET : « J'assiste aux Conseils d'Ecoles comme vous l'avez fait, et j'ai reçu des professeurs des écoles et des parents d'élèves élus de toutes les écoles ; j'ai reçu toutes les inquiétudes des uns et des autres sur les menaces qui pèsent sur ces structures d'aides à des enfants particulièrement en difficulté au niveau scolaire. »

Mme la MAIRE : Et là je rejoins complètement Monsieur LENGLET pour dire que nous avons un Rased qui a été restructuré pour la rentrée de septembre. Malheureusement nous allons le perdre et nous allons perdre de l'assistance pour l'ensemble des enfants du canton. C'est ce qu'il faut voir aussi. Mais ceux qui font ces choix là, assumeront et quand on connaît ici les difficultés pour un certain nombre d'enfant, on s'apercevra (une fois que cela aura disparu) combien cela pouvait être utile pour les enfants. Encore une diminution de la qualité du service public.

A mon tour, je vous dois une autre information : je vous informe donc que j'ai pris la décision de mettre fin au détachement du Directeur Général des Services sur son emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants et ce, au 1<sup>er</sup> février 2009. »

Mr VITAUX : « Concernant le dernier point que vous venez de nous énoncer, doit-on comprendre que ce Monsieur sera toujours en poste au sein de la Mairie ou il est en recherche active dans une autre commune ? »

Mme la MAIRE : « Vous n'êtes pas sans ignorer Monsieur VITAUX, vous qui savez beaucoup de choses, que le pouvoir est uniquement au Maire et que sur ce sujet là, il n'a pas à communiquer. J'ai dit tous les mots essentiels. Je n'ai pas à communiquer sur ce sujet là.»

Mme MALLET : « Je voudrais que cette question ne soit pas comptée comme une question venant de l'opposition puisqu'elle concerne tout le monde. En fait ce n'est pas une question, c'est une demande d'explication : pourriez-vous, suite au Conseil Municipal du 24 octobre dernier, où vous vous aviez parlé de la situation du Centre Hospitalier de Eu, actualiser ce sujet ? »

Mme la MAIRE : « D'abord cela sera repris au compte du Groupe de l'Opposition puisque c'est vous qui amenez ce sujet ».

Mme MALLET : « C'est bien dommage parce que cela concerne tout le monde. »

Mme la MAIRE : « Je vous ai dit qu'il y allait avoir un Conseil d'Administration spécial que j'avais demandé en date du 27 Novembre que j'ai repoussé d'une semaine puisque les négociations sont en cours. Après avoir eu la position de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation qui souhaitait un GCS (Groupement de Coopération Sanitaire) entre l'Hôpital d'Eu et l'Hôpital de Dieppe, ce Groupement concernant à la fois les urgences et la médecine, pour que tout le monde soit au même niveau d'information, lors du précédent Conseil d'Administration, cette proposition de l'Agence Régionale a subi les foudres des membres du Conseil d'Administration de l'Hôpital, si bien que, aux vues des premières réunions de négociation qui s'étaient très très mal passées, il y a eu une lettre de cadrage qui a été faite par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation. Les groupes de cette agence sont repartis au travail. Il y a 3 groupes : la partie médicale, la partie juridique et la troisième étant la partie financière. Ces trois groupes sont au travail et nous avons donc différé d'une semaine le Conseil d'Administration pour faire le point dans la mesure où, à priori, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation nous contraint à un CA au 15 décembre où nous devrions à tout prix accepter ce groupement de coopération sanitaire. Sinon : fermeture du Centre Hospitalier de Eu au 1<sup>er</sup> janvier 2009. J'ai fait une intervention à la télévision uniquement sur la problématique des médecins de ville qui ont grossi les rangs des médecins urgentistes il y a maintenant 5 ans. Cette décision s'était prise très rapidement parce que nous savons tous qu'en France, il y a beaucoup de médecins mais qu'il en manque énormément et donc, nous ne pouvons accepter le principe qu'il y ait à l'extérieur, ou sur le territoire de l'Hôpital de Eu une maison médicale d'urgence qui recevrait les malades en premier, donnerait ensuite son feu vert pour aller aux urgences et de là on verrait pour conditionner les gens pour les faire partir là où il faut les faire soigner. Il faut que chacun sache qu'une maison médicale d'urgence n'est qu'un cabinet médical sans rendez vous, donc ce qui consisterait à mettre un échelon de barrage pour ralentir l'acte d'urgence et pendant ce temps là, au service des urgences de Eu, il y aura les urgentistes que Dieppe sera en capacité de nous envoyer, car ils se plaignent de ne pas en avoir assez, dans quelques semaines on nous dira tel jour on ne fonctionne pas, hop, fermez les urgences de Eu. Le lendemain on pourrait refaire la même chose, puis encore un autre jour et après on nous dira que l'on fermera définitivement les urgences de Eu. Donc, vous comprendrez que la négociation est assez serrée. En gros, il y a trois mots : fermeture, GCS ou fusion.

D'autres questions ou des commentaires? »

Mr LAMORIL : « Je voulais simplement rajouter qu'en tant qu'eudois, si jamais le Centre Hospitalier de Eu devait fermer, je me permettrais en mon nom personnel, de porter plainte pour non assistance à personne en danger.»

Mme la MAIRE : « Mr LAMORIL, je vous rejoins complètement sur le fait de « tous dans la rue » comme je viens d'entendre derrière vous. Mais tout d'abord, il faut mener la négociation, c'est pour cela que l'on se donne du temps entre le 5 et le 15. Il faut d'abord donner du temps à la négociation, elle est en cours, les médecins libéraux sont contre le principe de cette maison médicale, ils considèrent que c'est un travail qu'ils font aux urgences. D'abord ils y ont rencontré le personnel, ils travaillent ensemble, ils ont découvert le plateau technique, ils trouvent légitimement leur place et en plus ils ont aidé l'hôpital. On ne peut pas les jeter comme des malfaisants, comme ça, brutalement, ils ne voient pas l'intérêt de créer une maison médicale qui utiliserait les fonds de la Région et du Département. Mais quel intérêt cela aura ? Ils disent qu'à ce moment là, ils reprendront les gardes dans leur cabinet, comme ils faisaient dans le passé. Ce que vous avez peut être pu voir de ma part, et de la part du médecin, qui était dans ce message télévisé, cela correspondait plus à une régression qu'à une avancée mais il faut qu'on soit ensemble sur ce sujet. »

Mr LAMORIL : « Je peux me permettre de vous dire que si c'est la fermeture, tout du moins, pas la fermeture mais la fusion, on risque d'avoir un centre hospitalier qui deviendra un mouiroir. »

Mme la MAIRE : « Même si c'est une mission d'importance d'accompagner les malades en fin de vie, il n'y a pas que cela et nous avons, je le rappelle, je l'ai dit l'autre fois, 13 000 passages. Nous allons entrer à 14 000 passages par an, c'est-à-dire que l'Hôpital de Dieppe aura des moyens supplémentaires pour passer de 30 000 à 40 000 en récupérant les urgences de Eu. Je peux vous dire, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer, il y a eu un certain nombre de personnes qui attendent une demi journée, voire une journée entière aux urgences de Dieppe, et pas parce qu'ils sont mauvais, mais parce qu'ils ont énormément de travail. Je vois que nous sommes tous ensemble sur ce sujet et je vous en remercie. »

D'autres questions ? »

Mr LAMORIL : « Je voudrais savoir où nous en sommes au point de vue des SDF dans la ville. »

Mme la MAIRE : « C'est quoi le sens de votre question ? »

Mr LAMORIL « J'ai eu des échos comme quoi le centre ne marcherait pas tous les jours et vous savez que nous avons toujours des problèmes avec Mr... et notamment les problèmes avec la SNCF, je ne sais pas si vous avez pu les résoudre. »

Mme la MAIRE : « Je vais donner la parole à Madame ROBILLARD mais le Centre, c'est le même qu'avant, il a été ouvert prématurément et il est opérationnel dans les mêmes conditions qu'avant et Mr...y est en ce moment. Pour une fois, il est à l'intérieur.

Mme ROBILLARD : « J'aimerais d'abord dire que je n'appelle pas cela un Centre puisqu'on appelle cela le « local ». En effet, un centre est quand même une structure qui

propose autre chose, là c'est simplement un endroit où les gens peuvent se mettre au chaud, ils ont de quoi cuisiner mais il n'y a pas autour toute une structure éducative et de prise en charge. La deuxième chose est plutôt une réflexion, cela m'ennuie énormément que l'on donne un nom en particulier, même si la personne est relativement connue, ce n'est pas une raison pour la nommer ici. Et puis cette personne est traitée comme les autres personnes c'est-à-dire qu'on lui propose les mêmes services. »

Mr GAOUYER : « Il y a un document sur la table qui me fait découvrir que le Club House de Tennis avait été payé par la Mairie. Je suis membre du bureau du Club de Tennis de Eu et je me rappelle que pour la création de ce Club dans les années 2001-2002, le Club de Tennis avait eu beaucoup de mal à trouver des subventions diverses et variées. Peut être que Madame la Responsable des Sports, qui a eu l'occasion de rencontrer Monsieur EXILIE, pourrait m'éclairer sur cette question. Merci. »

Mme BRIFFARD : « Je vais pouvoir vous apporter ces précisions puisque j'ai assisté à l'Assemblée Générale du Tennis la semaine dernière et justement, il était heureux de pouvoir annoncer qu'il allait rembourser la dernière annuité de leur emprunt le 5 décembre.

Je vais donc pouvoir vous rappeler le financement de ce Club House :

|                           |           |
|---------------------------|-----------|
| Coût de la construction : | 121 938 € |
| Subvention du C.G. :      | 39 820 €  |
| Autofinancement :         | 48 118 €  |
| Emprunt :                 | 34 000 €  |

donc, c'est facile à voir : pas de financement de la ville.

Mme la MAIRE : « Encore un dossier qui n'est pas compris par ceux qui étaient à la gestion à l'époque. C'est dommage. »

S'il n'y a pas d'autre sujet, nous allons clore ce Conseil Municipal. Le prochain aura lieu le Vendredi 19 décembre 2008 à 19 h 15. »

La séance est levée à 20 h 45.

-----